LES ÉTAPES DE VOTRE LOCATION LONGUE DURÉE

SOUSCRIPTION DE VOTRE LOCATION LONGUE DURÉE

Etape 1 : Choisissez votre vélo qui vous convient parmi notre gamme disponible en location longue durée (LLD). En ligne, nous avons sélectionné nos modèles coups de cœur, idéal pour un usage quotidien de type vélotaf. Vous trouverez toute notre liste ici.

Etape 2 : Choisissez la durée de votre location. Concernant la durée, un contrat de LLD peut être souscrit sur une des quatre périodes de votre choix : 12, 24, 36 ou 48 mois.

Si vous hésitez sur la durée, sachez que l'option la plus intéressante est celle de 36 mensualités car elles deviennent très avantageuses et en 3 ans, les avancées technologiques en matière de vélos électriques sont importantes. Que ce soit en ligne ou en magasin, vous aurez la possibilité de souscrire (optionnellement) à différents packs proposés qui sont les suivants : pack assistance et pack entretien.

Vous retrouverez le détails de ces packs lors de la simulation/création de votre demande de location longue durée en ligne. L'assurance contre le vol est déjà incluse dans la location ainsi qu'une révision annuelle.

Vous pourrez également inclure dans vos mensualités des accessoires (antivols, casques, sacoches etc.)

Etape 3 : Les pièces à fournir. Afin d'établir votre contrat, les documents suivants sont à fournir :

- Pièce d'identité
- Bulletin de salaire ou avis d'imposition / (Professionnels : dernier Bilan Comptable).
- RIB
- Justificatif de domicile / (Professionnels : Kbis)

Si vous faites une LLD directement en magasin, nous vous demandons de venir nous voir avec ces documents afin de faire avancer votre dossier au plus vite.

Une fois le contrat signé et votre dossier accepté par notre partenaire financier (environ 48h) , Holland Bikes est en mesure de passer à la livraison de votre vélo.

Etape 4 : Réception de votre vélo. Si votre vélo est disponible au moment de votre LLD, vous le recevrez généralement à votre domicile sous un délai de 10 jours ouvrés et sous un délai plus court en magasin. Nos équipes vous contacteront pour vous prévenir de son arrivée.

Attention, avant de vous lancer dans une demande de LLD en ligne, nous vous demandons de nous contacter pour connaître la disponibilité du vélo car selon la taille, la couleur et la période de l'année, les délais peuvent variés.

HOLLAND BiKES.COM

PENDANT VOTRE LLD

Etape 5 : Le paiement. La location de votre vélo, et donc votre 1er loyer est débité une fois que le vélo est en votre possession (à la livraison à votre domicile, ou au moment du retrait en magasin). Chaque mois, le loyer de votre vélo sera prélevé de votre compte bancaire.

Etape 6 : La révision annuelle. Une révision de votre vélo annuelle est incluse dans votre loyer. Pour des questions de maintien de la garantie constructeur, cette révision est obligatoire. La révision peut être effectuée dans un magasin Holland Bikes ou un vélociste compétent. Dans cette seconde option, nous vous demanderons de nous communiquer les coordonnées de votre réparateur en amont de la révision. Nous pourrons ainsi le contacter afin qu'il prenne en compte les prestations déjà incluses dans votre location et pour qu'il ne vous facture pas la révision.

Etape 7 : L'entretien de votre vélo. Sauf si vous avez pris le pack entretien, la maintenance de votre vélo est à votre charge pendant toute la durée de la location (révision, crevaisons, changement de patins, réglage transmission etc.). Pour connaître le contenu du pack entretien, cliquez-ici.

À LA FIN DE VOTRE LLD

Etape 8 : Avant la fin de votre contrat. Deux mois avant le terme de votre location, un mail vous sera adressé vous notifiant la fin imminente de votre contrat. Si vous avez effectué votre LLD en ligne, nous vous recontacterons également 1 mois avant la fin de votre contrat, nous pourrons programmer ensemble l'enlèvement de votre vélo (L'envoi est estimé à 69€ TTC et est à la charge du locataire).

Etape 9 : Restitution de votre vélo révisé. Le vélo doit nous être retourné maximum une semaine après le dernier jour de votre location. Il doit nous être retourné révisé et dans un bon état. Si le vélo n'est pas retourné dans nos locaux au terme de la durée de votre location, le loyer mensuel continuera à être prélevé de votre compte bancaire.

Etape 10 : Le procès-verbal. Le jour de la réception de votre vélo, un procès-verbal sera établie par un membre du personnel de Holland Bikes. Ce procès-verbal de retour reportera l'état du vélo en vérifiant la liste d'éléments prédéfinis. Sur la base de ce procès-verbal, une facture pourra être établie en fonction des éléments dysfonctionnants, cassés ou perdus **(hors usure normal du vélo)**.

En cas de questions, vous pouvez à tout moment de votre location contacter notre service client au 01 48 42 11 11 ou par email contact@hollandbikes.com. Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

HOLLAND BiKES .COM